



Mercredi 16 mars

EXPÉRIMENTATION DE L'AVIS-RAPPORT

LA DIE ET LA DNID REÇOIVENT ENFIN LES PÉTITIONNAIRES !!



Une proposition de loi d'octobre 2019 du député Lagleize, visant à réduire le coût du foncier et à augmenter l'offre de logement, prévoit la mise en concurrence de l'évaluation domaniale avec le privé ainsi que la communication systématique du rapport d'évaluation au consultant.

Cette proposition de loi, bien qu'amendée par le Sénat et le Gouvernement, constitue une grave menace pour la pérennité de la mission d'évaluation domaniale.

Sans attendre l'adoption du texte (toujours au Sénat), la Direction nationale d'interventions domaniales (DNID) a crû bon de s'ériger en pompier de service en expérimentant un «avis-rapport» qui fusionne l'actuel avis domanial et le rapport d'évaluation.

C'est tout le sens de la note DNID 2021-04-310 du 31 mars 2021 qui a lancé une expérimentation du 3 mai au 29 octobre 2021 sur un panel de 20 pôles d'évaluation domaniale (PED) ainsi que 2 brigades de la brigade nationale d'évaluations domaniales (BNED) de la DNID.

Les organisations syndicales s'étaient opposées dès novembre 2021, par voie de [pétition](#), à la mise en oeuvre de cette expérimentation. Elles ont enfin été reçues le 15 mars 2022 par le Directeur de l'immobilier de l'État (DIE) et le Directeur de la DNID.

Ces derniers ont affirmé que la mission d'évaluation domaniale n'était pas en danger. Nous pouvons sérieusement en douter en l'absence de bilan sur l'avis-rapport. Ce bilan, réclamé par **F.O.-DGFIP**, devrait nous être communiqué prochainement et permettre enfin de bénéficier de la transparence re-

vendiquée haut et fort par l'administration. Peut-on vraiment croire le directeur de la DNID lorsqu'il nous affirme la possible réversibilité de cette expérimentation ?

La rédaction de l'avis-rapport sera inutilement chro-nophage pour des collègues évaluateurs dont les missions ne cessent de se complexifier, le secteur de s'agrandir et les effectifs de se réduire.

Pourtant, après avoir fait l'inventaire des mesures de simplifications qui ont affecté la mission au cours des dernières années, notamment la mise en place de l'intelligence artificielle, le DIE a affirmé que l'articulation entre gestion domaniale et stratégie immobilière de l'État implique nécessairement la présence d'évaluateurs en nombre suffisants sur le terrain.

Un groupe de travail national sur les évaluations domaniales prévu le 5 mai prochain permettra de revenir plus en détail sur toutes ces problématiques.

F.O.-DGFIP s'oppose à la privatisation de la mission domaniale, à sa mise en concurrence avec le privé.

F.O.-DGFIP exige l'arrêt des suppressions d'emplois et le maintien des services gestion et évaluation de plein exercice dans tous les départements, avec les moyens en effectifs et en formation nécessaires à l'exercice des missions.

F.O.-DGFIP revendique le renforcement de la DNID pour sa mission d'appui et de soutien des services locaux.